ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONU

Question écrite n° 86586

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les échanges de tirs à la frontière israélo-libanaise. Alors que ces affrontements ont fait cinq morts, il souhaiterait connaître la position de la France et plus particulièrement son action dans cette région au sein de la FINUL.

Texte de la réponse

La France avait vivement déploré les graves incidents qui s'étaient déroulés le 3 août 2010 le long de la ligne bleue entre Israël et le Liban, au cours desquels un militaire israélien, ainsi que deux militaires et un journaliste libanais, ont été tués. De même, elle condamne fermement les tirs de roquettes qui ont touché le 29 novembre 2011 le nord d'Israël depuis le Liban-Sud. Ces tirs constituent des violations graves de la résolution 1701. Comme la France ne cesse de le souligner auprès des autorités libanaises et israéliennes, tout doit être fait pour éviter à l'avenir la répétition de tels incidents qui peuvent menacer la stabilité de la région, à laquelle elle est particulièrement attachée. La France rappelle son attachement au maintien de la stabilité le long de la ligne bleue et au respect de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a établi un cessez-le-feu entre Israël et le Liban en 2006. À chaque incident, la France demande aux Forces armées libanaises, avec le soutien de la FINUL, de conduire une enquête pour faire toute la lumière sur les circonstances exactes. Elle appelle enfin toutes les parties à la plus grande retenue afin d'éviter tout risque d'escalade.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86586
Rubrique : Organisations internationales
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8973
Réponse publiée le : 10 janvier 2012, page 233